



Le SE-UNSA 22 vous informe

14 mai : Audience faisant suite à l'alerte sociale déposée le 11 mai

En réponse à l'alerte sociale que nous avons déposée le 11 mai 2020, une délégation du SE-UNSA 22 a été « reçue » en audience téléphonique par le Dasen, l'IEA et le Secrétaire Général.

Suite à cette audience, l'administration nous a renvoyé un relevé de conclusion que nous avons commenté. Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience et l'intégralité des questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration.

La réouverture des écoles et établissements scolaires dans un secteur géographique où le nombre de personnes touchées par le Covid 19 serait en nette augmentation et toucherait les personnels des hôpitaux de Lannion et Trestel.

SE - UNSA 22 : *Nous vous avons alerté officiellement sur ce sujet le dimanche 9 mai vous demandant de surseoir à la réouverture des écoles et établissements scolaires du secteur concerné dans un principe de précaution. Nous pensons toujours que notre alerte était tout à fait justifiée.*

- Quel est l'état sanitaire du secteur de Lannion/Trestel ?

- Comment évolue le nombre de cas ?

- Qu'en est-il de l'avancement du dépistage ?

- Quelles sont les décisions prises pour les écoles de ce secteur ?

N'ont été testés que les conjoints ou proches de personnes positives... Dans d'autres départements, les autorités ont pu surseoir à l'ouverture des écoles, pourquoi pas ici ?

DASEN : Il y a des réunions COVID régulières avec le préfet, nous sommes associés aux discussions et aux processus.

Un protocole a été mis en œuvre. Nous étions proches du stade 2 mais éloignés par certains aspects. Lors du protocole précédent on aurait mis en place un confinement comme à Auray précédemment.

Maintenant la procédure est différente : dès qu'il y a suspicion, on teste les cas. 500 tests ont été réalisés à Lannion. A partir des tests positifs, il y a traçage des positifs et à partir de là on repère les sujets contacts.

A Lannion on n'est pas remonté vers les écoles donc la conclusion actuelle est qu'il n'y a pas de décision de fermeture d'écoles ou d'établissements. Mais la situation est contrôlée.

Dans d'autres régions il y a eu un lien avec une école ou un établissement.

Pour les soignants positifs qui auraient des enfants, ils ne viennent pas à l'école. Donc sauf pour les personnels ne respectant pas ces précautions, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour l'instant. Si un lien certain est établi, il y aura un travail spécifique sur cette école ou ces écoles.

SE - UNSA 22 : *Seuls les conjoints ou proches ont été testés. La personne 0 était négative au départ. Par précaution, nous vous avons prévenus dès que possible. Les cas à Lannion représentent 10% des personnes atteintes depuis le début sur le département.*

DASEN : Depuis le début du confinement, nous avons été sollicités pour des cas suspects dans des écoles. On avait obtenu des tests, à chaque fois ce fut des cas suspectés mais systématiquement négatifs. Les tests sont faits au bout de 48h pour être fiables.

SE – UNSA 22 : Autre sujet préoccupant ne se trouvant pas dans notre alerte mais que nous aimerions soulever : la Ville de Saint-Brieuc et le problème d'amiante.

- Où en est-on ?

- Quand les écoles vont-elles pouvoir ouvrir ?

- Il y a un problème de communication envers les familles.

- Organisation d'un accueil demandé par les familles, en plus de celui des enfants prioritaires.

Une solution a été trouvée pour les enfants prioritaires, mais qu'est-il prévu pour le futur ? Il n'y a aucune visibilité. La communication envers les familles est compliquée et l'organisation est à revoir : accueillir les PS et MS à partir du 25 mai devient impossible.

DASEN : Il s'agit d'une crise dans la crise. C'est désolant car il y a eu un travail important des directeurs, de la mairie. C'est compliqué aussi pour la mairie qui obtient des informations au fur et à mesure. Des contraintes fortes s'imposent à nous. Si on doit accueillir moins d'élèves, c'est regrettable mais c'est un principe de réalité. Je remercie pour tout le travail réalisé sur le terrain. Il n'y a pas de regard négatif de notre part, au contraire. Les organismes de contrôle vont faire des tests plus approfondis.

Il va falloir organiser l'école, s'il y a besoin d'une journée de pré-rentrée, il y en aura une. Le cabinet du ministre est prévenu.

SE – UNSA 22 : Concernant la communication aux familles, y aura-t-il un document pour leur employeur ?

DASEN : Sur le BND, rubrique pédagogie 22, il y a un modèle que l'on peut fournir aux familles sans pouvoir s'engager sur une période longue.

Les difficultés de mise en place du protocole dans certaines écoles - établissements scolaires et la garantie de l'accueil des élèves dans des conditions de sécurité suffisantes : le nombre de masques livré en petite quantité, sans marge, l'absence de garantie de nettoyage régulier des classes accueillantes ou les difficultés rencontrées pour sa mise en place.
--

SE - UNSA 22 :

Masques :

- Des masques sont-ils arrivés partout ? Même dans tous les collèges ? Sont-ils en nombre suffisant pour les adultes, les enfants ? Y a-t-il une marge ?

- C'est un masque par demi-journée. Normalement, un masque doit être gardé 4 heures maximum, et il n'y a pas la possibilité de l'enlever pour boire sinon il doit être changé... Donc on n'est pas dans la bonne utilisation !

- Les masques sont-ils jetables ou lavables ? S'ils sont lavables, qui a la responsabilité du lavage : la mairie ou les personnels ? Combien y en a-t-il par personne ?

- Pour les élèves de collège : dotation de 4 masques/élève et utilisation de 2 masques par jour. Les consignes sont : lavage 30 minutes minimum à 60 degrés et séchage en moins de 30 minutes. Sans sèche-linge c'est impossible ! Donc en cas de non-respect de cette norme, il pourrait y avoir mise en danger de l'élève... et des autres !

- Quand et comment ces masques seront-ils renouvelés ?

DASEN : Pour l'instant, 2 masques par jour sont prévus. Au fur et à mesure, de la marge va apparaître. Quand il y avait des difficultés, on a pu compléter. Il n'y a pas de pénurie : les livraisons ont lieu dans les dates.

Pour le second degré, les masques sont lavables à 40 ou 60 degrés et utilisables 10 fois chacun. La rotation est prévue jusqu'aux vacances. Sur les collèges, les livraisons pourraient ne pas être suffisantes. L'accueil se fera seulement en fonction des masques disponibles. Il y aura des réajustements réguliers.

SE - UNSA 22 :

Etat sanitaire des locaux :

- Fréquence de lavage des locaux, des différentes parties ? Dans nombre de situations, les préconisations ne sont pas appliquées et c'est invérifiable.

- Le désinfectant fourni par les mairies n'est pas toujours le bon (bactéricide mais non efficace sur virus, bactéricide fourni par la région, pas virucide).

La responsabilité des enseignants et directeurs sur l'accueil des élèves et la validation de leur protocole d'accueil doit être faite par leur IEN.

SE – UNSA 22 :

Protocole :

- Validation des protocoles ? Validation écrite par les IEN ? C'est le cas dans de nombreux départements (les CPC, les IEN se sont déplacés avant validation écrite).

- Possibilité d'isoler un élève dans chaque école, est-ce possible partout ? Peu importe le lieu ?

- Pour les enfants qui s'inscrivent au fur et à mesure et qui font bouger les groupes voire l'organisation complète de l'école : y a-t-il possibilité de les refuser ?

- Groupes de moins de 15 élèves en fonction de la surface des salles, il faudrait le redire, les parents ne comprennent pas. Idem en maternelle. Nous pensons toujours que 10 élèves par classe en élémentaire et bien moins en maternelle devrait être la norme.

- Le protocole sera à revoir début juin, pour la 2e phase de déconfinement : quel sera le laps de temps pour le faire ? Les règles seront-elles claires ?

- Accueil des PS et MS après le 2 juin pour les mairies qui ne les prennent pas actuellement ? (si les parents n'ont pas le choix).

- Gestion présentiel et distanciel ? Comment ? Quand ? Comment appliquer ? Là encore, les directeurs sont au front et parfois sont pris à partie par les collègues, les parents.

DASEN : Nous avons la volonté de ne pas en surajouter. En termes de responsabilité, c'est l'IEN, puis le DASEN puis le ministre. Il y a transmission des protocoles aux IEN. S'il n'y a pas de retour, c'est validé ! On va faire simple. C'est ce protocole qui s'applique. Certains IEN se sont rapprochés d'écoles où il y avait des choses à revoir. C'est la consigne que j'ai donnée. Il s'agit de la responsabilité de l'état puisque c'est sur le modèle du protocole du ministère.

Question intéressante concernant la 2e phase en juin. Allons-nous vers des ouvertures ou des contraintes plus fortes ? Je ne sais pas. Je ne sais pas de combien de temps on disposera. Le Ministre interviendra fin mai (we de la Pentecôte). On rentrerait le 2 juin : on peut imaginer une phase d'ajustement qui ne serait pas en place dès le mardi. On aura de nouveau un protocole,

on ne peut pas faire autrement que d'avoir des préconisations des comités scientifiques. Le calendrier était assez serré, certaines écoles ont commencé, d'autres non, d'autres avec peu d'accueil.

On a une mission essentielle de faire revenir le plus d'enfants possibles car il y a beaucoup de soucis dans les familles. On doit trouver dans nos organisations le plus de familles possibles. Si dès la semaine prochaine il y a des demandes supplémentaires de familles, si on peut, on accueille. S'il n'y a pas de capacité d'accueil : on revoit l'organisation quitte à passer à de l'alternance. Il est nécessaire de retisser les liens. Ce n'est pas dans l'objectif de finir les programmes. Si les demandes se font la dernière semaine avant la 2nde phase : on tempore puisqu'il faudra encore revoir pour le 2 juin (une semaine après). Voilà mes préconisations formulées devant les conseils des IEN.

Concernant l'alternance, le passage à l'école est moindre mais le ministre et des psychologues disent l'importance de recréer ce lien. Si c'est 2 jours, c'est moins bien mais nettement mieux que rien. 15 et 10 élèves c'est le maximum mais la règle est la distanciation physique, cela peut être moins. C'est un cercle vertueux, l'idéal c'est que 100% des élèves reviennent avant les vacances, au moins une fois.

Pour les mairies qui ne reprennent pas les PS et MS, notre travail est de montrer que c'est possible, de convaincre les mairies. Il y a des écoles qui sont engagées et qui le font, parfois avec des effectifs très ajustés.

Pour les petites structures le distanciel est complexe. Il y a des préconisations, mais liberté au terrain. Le modèle qui est probablement le plus facile : l'enseignant prépare sur la base du distanciel, donne aux enfants en distanciel et les utilise en présentiel. Il y a le problème du contact avec les familles. Si c'est possible, les enseignants à domicile pourraient assurer ce lien avec les familles (1 appel par semaine). Si ce n'est pas possible, il faut voir avec l'IEN une organisation avec un petit coup de main. Le modèle est applicable dans 90% des cas. Il ne faut pas se mettre la pression car c'est compliqué.

Il faut vraiment faire retomber la question de la responsabilité, sécuriser sur ce sujet. Il y a un travail sur des protocoles en un temps record. S'il y a plainte d'une famille, les organisations ont été pensées, il n'y a pas de problème de responsabilité. Les tribunaux, hors période, ont tranché en faveur de l'état. Si on ne leur met pas la pression, il faut que les directeurs ne s'ajoutent pas eux-mêmes de la pression. L'imprévu est imprévu. La protection juridique du fonctionnaire sera activée si besoin, on sera là. Le ministre a été très clair.

SE-UNSA 22 :

Responsabilité :

- Qu'en est-il si la mairie ne respecte pas le protocole de nettoyage ?

- Responsabilité si une mairie prend en charge les enfants prioritaires (cas d'écoles qui ont des groupes en alternance) ? Si les enfants sont gardés dans l'école ? Si les enfants sont gardés dans d'autres locaux municipaux ?

- Une école maternelle qui fait le choix de mettre un groupe de niveau dans une pièce à proximité de la classe, en présence de l'ATSEM, afin de ne jamais mélanger 2 groupes (y compris récré). Est-ce possible ? Qu'en est-il de la responsabilité ?

DASEN et IENA adj : Concernant la maternelle ce sont des situations habituelles, c'est le cadre ordinaire qui s'applique. Les ATSEM ont le droit d'avoir un petit groupe en proximité immédiate.

SE - UNSA 22 :

Responsabilité, garde partagée des enfants

Il est demandé aux parents s'ils acceptent ou non que leur enfant reprenne à partir du 11 mai. Lorsque les parents sont séparés, faut-il l'accord des 2 parents ? Que faire si l'un des 2 refuse ? Si l'enfant est accueilli alors que l'autre parent n'a pas donné son accord, en cas de problème le parent ne pourrait-il pas se retourner contre le directeur de l'école ?

Nous avons sollicité l'Autonome et leur réponse est la suivante :

Toutefois, on peut considérer que dans le cas de cette crise sanitaire, la reprise en cours s'apparente davantage à un acte non usuel car il est un choix important ; dès lors, il est préférable que les deux parents soient consultés et donnent leur accord. Et même s'il la reprise était assimilée à un acte usuel, dès lors qu'un des parents aurait manifesté son désaccord, cela suffirait pour que l'élève ne puisse pas reprendre l'école puisque la présomption d'accord entre les parents serait tombée.

DASEN : J'avais évoqué, pour avancer, dans un premier temps, qu'on s'appuie sur la décision de celui qui a la garde de l'enfant la semaine où il dépose l'enfant. Mais il faut trouver un accord entre les 2 parents dès qu'on peut. S'il y a des difficultés, il faut me le remonter.

La situation des parents enseignants se trouvant dans l'impossibilité de garder leur(s) enfant(s) ou ne souhaitant pas que leur(s) enfant(s) soi(en)t scolarisé(s).

SE – UNSA 22 : *Nous regrettons que les directives soient tombées si tard...*

- Distanciel pour garde d'enfants autorisé par le ministère, qu'en est-il dans notre département ?

DASEN et IENA adj : Dans le département, des enseignants sont placés en télétravail jusqu'au 2 juin en attente de nouvelles instructions. Ce qui se dessine c'est qu'il n'y aura plus le choix, il en assumera le choix professionnel : on sera dans le cadre ordinaire. (En l'état des connaissances de ce dossier)

La problématique des personnes nommées à temps partiel et des itinérants qui ont à subir des organisations particulièrement contraignantes.

SE – UNSA 22 :

- Personnels déplacés : TRS, ... ? Quels types de personnels ? Quelle proportion ? Volontariat ? Nouvelle fiche de mission (frais de déplacement, responsabilité, accident sur la route, ...)

- Sécurité sanitaire des remplaçants ? des TRS qui vont dans plusieurs écoles ? des CPC ? Des itinérants langue ? Changement de masque à chaque école ?

- Remplacements encore possibles ? Si un enseignant absent un matin : impossibilité de répartir les élèves...

DASEN : Pour les itinérants qui sont stabilisés sur une école : en cas d'accident sur la route, il n'y aurait aucune difficulté. On fait simple !

L'ensemble des remplaçants sont sur du présentiel ou du distanciel. On reverrait ce déploiement si besoin. Sinon on réduirait l'accueil des enfants si on n'a pas la capacité de remplacer. Pas possible de répartir les enfants dans les autres classes en cas d'absence d'un enseignant. Sur 2146 enseignants, 400 sont actuellement à leur domicile en distanciel. Normalement en mai on ne devrait pas avoir de difficulté. On a fait ce qu'on pouvait pour couvrir toutes les écoles.

La santé de nos collègues particulièrement mise à l'épreuve par cette reprise et ses conditions.

Santé des collègues en général : *un suivi psychologique pourrait être mis en place pour celles et ceux qui le souhaiteraient car les conditions de préparation de reprise sont très difficiles et nous avons eu de nombreux retours dans ce sens.*

Santé de certains collègues en hyper stress ? *Certains ont beaucoup donné depuis mi-mars et abordent cette reprise fatigués et stressés, ils ont des inquiétudes pour eux, leurs élèves, leurs enfants.*

Focus sur les directeurs :

- Nous renouvelons notre alerte, les directeurs n'en peuvent plus et sont au taquet depuis 2 mois. Nombre d'entre eux sont épuisés et nous craignons vraiment pour leur santé. Nous ne voyons pas comment ils vont pouvoir tenir longtemps, certains sont au bord de l'épuisement et il est plus que temps d'arrêter de tirer sur la ficelle.

- Ils sont en première ligne face aux mairies et aux problèmes pour faire respecter le protocole. C'est d'ailleurs souvent sur eux que tout a reposé.

- Il faut plus de décharge comme sur les préconisations ministérielles !

- Il faut aussi, et nous l'avons dit de nombreuses fois, arrêter de leur faire remplir encore et encore des enquêtes. Nous rappelons qu'ils ont aussi leur classe à préparer et qu'ils sont seuls à la manœuvre alors que les principaux, qui ont d'autres personnels pour les aider, ont eu une semaine de plus pour préparer cette reprise.

- Un exemple : l'enquête sur les personnels ayant été volontaires pour la garde d'enfants de personnels soignants : ne serait-ce pas possible par les circos qui ont les plannings ? Les dates ne sont pas les bonnes, cela a commencé avant.

- Les encouragements c'est bien mais il faut impérativement lever la pression, réellement.

DASEN : A l'audience précédente avec une autre organisation syndicale, on nous demandait d'envoyer plus de choses, on a refusé.

Nous avons, ainsi que le ministre, conscience des infos qui arrivent au fil de l'eau, des contradictions... On avance en fonction de connaissances qui arrivent au fur et à mesure des acquis sur le coronavirus : par exemple la contagion par les petits. Rien n'est sûr donc c'est compliqué de piloter. Enquêtes conçues qui parfois ne correspondent plus arrivées au terrain. On filtre mais on a besoin d'infos pour ajuster, adapter. La notion d'urgence est encore plus marquée que d'habitude. « qui vive » permanent, on en a conscience.

TRS quand ils sont indispensables sont maintenus. Possibilité d'avoir plus de décharge ? Oui c'est une instruction nationale, mais cela reviendrait à accueillir moins d'élèves. On ajuste, hormis pour les enfants des personnels prioritaires.

La variable d'ajustement est le nombre de jours où l'on accueillera. Si vous le faites c'est bien pour que collectivement on avance, si c'est nécessaire il faut le faire pour les enfants. Si des collègues directeurs ne veulent pas le faire, je les remercie mais ils peuvent le faire.

Cellule académique avec les Assistantes Sociales, psy MGEN... mobilisables. Au moins un accompagnement téléphonique. On en a conscience. Il reste quelques semaines mais on ne sait pas niveau sanitaire vers quoi on va. C'est compliqué sur toutes les professions. Nous sommes en période de crise. Les réponses sont remarquables de la part de tous. On va réussir la sortie du confinement.